

36399-2026 - Iomaíocht

An Fhrainc – Engineering design services – Etudes de dénivellation de la bretelle d'entrée du diffuseur n° 50 sur Autoroute A8

OJ S 12/2026 19/01/2026

Fógra maidir le conradh nó lamháltas — an gnáthchóras

Seirbhísí

1. Ceannaitheoir

1.1. Ceannaitheoir

Ainm oifigiúil: ESCOTA SOCIETE DES AUTOROUTES ESTEREL, COTE D'AZUR, PROVENCE, ALPES

R-phost: marches.escota@vinci-autoroutes.com

Cineál dlíthiúil an cheannaitheora: Comhlacht dlí phoiblí

Gníomhaíocht an údaráis chonarthaigh: Gnóthaí eacnamaíocha

2. Nós imeachta

2.1. Nós imeachta

Teideal: Etudes de dénivellation de la bretelle d'entrée du diffuseur n° 50 sur Autoroute A8
Cur síos: La présente consultation concerne les prestations d'études relatives à la dénivellation de la bretelle d'entrée du diffuseur n° 50, à Nice, sur l'autoroute A8. Il s'agit de la suite du projet d'aménagement de la Sortie Ouest de la Voie Mathis, qui consiste à : - prolonger l'infrastructure unidirectionnelle à deux voies, et raccorder une voie au boulevard du Mercantour (RM 6202) et l'autre voie à l'autoroute A8 en direction d'Aix-en-Provence; - rétablir le réseau viaire en surface notamment aux abords de la tranchée ouverte et des 2 trémies de sorties. Les études portent sur les prestations suivantes : - Établissement du Dossier de Demande de Principe (DDP) conformément aux dispositions de la circulaire du 19 juillet 2023; - Études particulières de signalisation : dossier de modification du Schéma Directeur de Signalisation (SDS), Projet de définition de Signalisation (PDS).

Aitheantóir an nós imeachta: 27d1cce5-dd22-4220-8a5b-9fd4daf74559

Aitheantóir inmheánach: DMO.MCC-26.004-3

An cineál nós imeachta: Teoranta

Tá an nós imeachta á bhrostú: níl

2.1.1. Cuspóir

Cineál an chonartha: Seirbhísí

Príomhaicmiú (cpv): 71320000 Engineering design services

Aicmiú breise (cpv): 71311220 Highways engineering services, 71332000 Geotechnical engineering services, 71322000 Engineering design services for the construction of civil engineering works, 71241000 Feasibility study, advisory service, analysis

2.1.2. An áit feidhmíochta

Foroinn tíre (NUTS): Alpes-Maritimes (FRL03)

Tír: An Fhrainc

Eolas breise: ESCOTA est une société de droit privé et exerce le métier de concessionnaire autoroutier. Seuls les candidats retenus à l'issue de la phase candidature seront admis à remettre une offre dans le délai imparti. Le DCE dossier de consultation sera mis à disposition qu'à compter de l'envoi des courriers (ou de la date mentionnée dans ce courrier) aux seuls

candidats admis à soumissionner. Le dépôt des plis (candidature) est possible exclusivement au travers de la plateforme <https://consultations-escota.omnikles.com>, et ce, avant la date et l'heure limites de réception fixées en section 5.1.12 "Condition de présentation". Les candidats procéderont à l'opération de dépôt des plis (candidature) en suivant les instructions de la plateforme précitée. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Seul cet accusé est la preuve de dépôt du pli. Il convient de le conserver pendant toute la durée de la procédure, jusqu'à l'attribution du marché. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris. Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas déposer leur pli (candidature) « en dernière minute » et de s'être assurés, par un test préalable, qu'ils maîtrisent bien le fonctionnement de la plateforme. La durée de l'opération de dépôt dépend directement de la taille des enveloppes de réponse et de la qualité de la connexion internet des candidats. Les candidats devront donc s'organiser afin que leurs plis soient transférés en totalité sur la plateforme avant la date et l'heure limites de dépôt. Sinon, les plis (candidature) seront considérés hors délai. En cas de difficulté, un service de support est mis à disposition des candidats, joignable par téléphone au n° 0825 001 326, de 9H00 à 18H00 sans interruption, du lundi au vendredi (hors jours fériés), ou à l'adresse suivante : support@safetender.com. Les candidats contacteront prioritairement le service support par courrier électronique à l'adresse susmentionnée à des fins de traçabilité (obtention d'un ticket), puis par téléphone dans un second temps. Toute question intervenant dans le cadre de cette procédure devra être posée par le biais de la plateforme. Aucune réponse ne sera apportée en dehors de celle-ci. Les modalités de présentation et de transmission du dossier d'offre seront définies au règlement de consultation. Forme juridique de l'attributaire : Le marché sera attribué soit à un opérateur économique unique, soit à un groupement d'opérateurs économiques. En cas de groupement, le mandataire du groupement sera obligatoirement désigné dès la candidature. En cas de candidature en groupement conjoint, le mandataire devra, lors de l'attribution du marché, être solidaire afin d'assurer la bonne exécution du marché. Il est précisé qu'un opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché, et ne peut signer plus d'une offre. Pour éviter de fausser la concurrence, un cotraitant ne pourra pas être retenu dans plusieurs groupements. Si tel est le cas, le maître d'ouvrage demandera à ces entités que ne soit maintenue que la candidature d'une seule d'entre elles. À défaut de désistement(s) volontaire(s) permettant d'atteindre ce résultat dans le délai imparti, le Maître d'Ouvrage procédera au rejet de la candidature de ces entités pour ce seul motif. En outre, de manière générale, un opérateur économique ne pourra signer plus d'une offre pour un même marché. Si plusieurs entités sans personnalité juridique (agences, établissements secondaires, ...) d'un même opérateur économique, se portent candidates à une même consultation, le Maître d'Ouvrage demandera à ces entités que ne soit maintenue que la candidature d'une seule d'entre elles, effectivement habilitée à engager l'opérateur économique. À défaut de désistement(s) volontaire(s) permettant d'atteindre ce résultat dans le délai imparti, le Maître d'Ouvrage procédera au rejet de la candidature de ces entités pour ce seul motif. Après examen de la complétude du dossier de candidature et de l'aptitude des candidats à exercer l'activité professionnelle, la capacité des candidats à exécuter les prestations objet du marché sera évaluée, sur la base des renseignements et documents demandés au paragraphe 5.1.9, au regard : - de leur capacité économique et financière ; - de leur capacité technique et professionnelle. Les candidats seront avisés ultérieurement de la suite donnée à leur candidature. Contrairement à l'information mentionnée à la fin du § 5.1.9, l'attention des candidats est attirée sur l'absence de fixation préalable, par ESCOTA, d'un nombre minimum et d'un nombre maximum de candidats qui seront admis à présenter une offre. Les modalités de cautionnement et de garantie seront définies au CCAP. Une clause sociale est prévue d'être insérée au marché.

2.1.4. Eolas ginearálta

Bunús dlí:

Treoir 2014/24/AE

2.1.6. Forais eisiaimh

Foinse na gcúiseanna eisiúna: Fógra

Foras eisiaimh náisiúnta amháin: Voir également les cas mentionnés à la rubrique 5.1.9. du présent avis.

5. Luchtóg

5.1. Luchtóg: LOT-0001

Teideal: Etudes de dénivellation de la bretelle d'entrée du diffuseur n° 50 sur Autoroute A8
Cur síos: La présente consultation concerne des prestations d'études portant sur la constitution du Dossier de Demande de Principe (DDP), l'établissement du dossier de modification du Schéma Directeur de Signalisation (SDS), et l'établissement du Projet de définition de Signalisation (PDS) relatifs à la dénivellation de la bretelle d'entrée du diffuseur n° 50 de l'autoroute A8, sur la commune de Nice. Les prestations seront réalisées en plusieurs étapes et phases, dont certaines peuvent être parallèles : - Étude pluridisciplinaire - étape 1 phase 1 : Appropriation, recueil et analyse des données; - Étude pluridisciplinaire - étape 1 phase 2 : rédaction d'une note d'hypothèses, étude de faisabilité pluridisciplinaire (incluant analyse multicritère des solutions possibles) (démarche itérative); - Étude pluridisciplinaire - étape 2 : Constitution du DDP; - Études de signalisation – étape 1 : Constitution du SDS (y compris recueil d'entrants nécessaires et concertation Collectivités Locales); - Études de signalisation – étape 2 : Constitution du PDS. Pour chacune de ces étapes et phases, les prestations incluent également des missions complémentaires (exemple : pilotage d'investigations, synthèse et intégration d'études spécialisées, insertion urbaine, contribution aux actions de communication).

Aitheantóir inmheánach: DMO.MCC-26.004-3

5.1.1. Cuspóir

Cineál an chonartha: Seirbhísí

Príomhaicmiú (cpv): 71320000 Engineering design services

Aicmiú breise (cpv): 71311220 Highways engineering services, 71332000 Geotechnical engineering services, 71322000 Engineering design services for the construction of civil engineering works, 71241000 Feasibility study, advisory service, analysis

5.1.2. An áit feidhmíochta

Foroinn tíre (NUTS): Alpes-Maritimes (FRL03)

Tír: An Fhrainc

Eolas breise: Lieu principal d'exécution: Commune de Nice, département des Alpes Maritimes, Autoroute A8, réseau Escota.

5.1.3. Fad measta

Fad ama: 40 Míonna

5.1.6. Eolas ginearálta

Rannpháirtíocht fhorchoimeáda:

Ní fhorchoimeádtar an rannpháirtíocht.

Tionscadal soláthair nach maoinítear le cistí an Aontais

Tá an soláthar cumhdaithe ag an gComhaontú maidir le Soláthar Rialtais (GPA): níl

Eolas breise: Modalité de financement et de paiement : Origine de financement 100% ESCOTA. Aucune avance ne sera accordée au titulaire. Les prix seront révisables. Les comptes seront réglés sous forme d'acomptes périodiques dans un délai de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture ou du projet de décompte par le titulaire.

5.1.9. Critéir roghnúcháin

Foinse na gcritéir roghnaithe: Fógra

Critéar: Riachtanais eacnamaíochta nó airgeadais eile

Cur síos ar an gcritéar roghnúcháin: Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession. Liste et description succincte des conditions: Justifications à produire par les entreprises candidates, soit en tant qu'opérateur économique individuel, soit en tant que membre d'un groupement : - Pièce A1 : Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation des marchés, mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la commande publique et aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique, et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. En cas de candidature en groupement d'entreprises, cette déclaration est à fournir par chacun des cotraitants. - Pièce A2 : Une lettre de candidature mentionnant le nom, dénomination et adresse du candidat. En cas de groupement, lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants mentionnant les noms, dénomination et adresse de chaque cotraitant ainsi que les noms, prénoms et qualité des personnes habilitées à représenter chaque prestataire.

Critéar: Riachtanais eacnamaíochta nó airgeadais eile

Cur síos ar an gcritéar roghnúcháin: Capacité économique et financière: Liste et description succincte des critères de sélection : - Pièce B1 : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat sur les trois derniers exercices disponibles, ou équivalent. Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques conjoints avec mandataire commun solidaire, le Maître d'Ouvrage, après analyse de la capacité financière du mandataire au regard de l'étendue globale du marché, se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement. Niveau spécifique minimal exigé: le chiffre d'affaires annuel minimal exigé est 283 000 € (deux cent quatre vingt trois mille euros).

Critéar: Riachtanais eacnamaíochta nó airgeadais eile

Cur síos ar an gcritéar roghnúcháin: Capacité technique et professionnelle: Liste et description succincte des critères de sélection: Les candidats complèteront le tableau des qualifications ou équivalence (pièce C1) et le tableau des références (Pièce C2), conformément aux modèles téléchargeables à l'adresse indiquée à l'article 5.1.11. - Pièce C1 : Certificats de qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants ou preuve équivalente par tout moyen. Le candidat devra répondre au niveau spécifique minimal exigé ci-après. Le candidat devra disposer des qualifications suivantes ou équivalent : - OPQIBI 1002 - étude de projets complexes en géotechnique ou équivalent; - OPQIBI 1104 - étude de voiries complexes ou équivalent; - OPQIBI 1108 – étude de tunnels ou de souterrains ou équivalent; - OPQIBI 1418 – études de systèmes de signalisation et de gestion d'ouvrages d'infrastructure ou équivalent; - Références en aménagements urbains: la fourniture de ces références constitue une exigence minimale requise pour cette procédure. En l'absence de qualification (s), la preuve de la capacité technique et professionnelle du candidat peut être apportée notamment par un dossier de références portant sur des prestations de même nature à celles

demandées pour obtenir l'identification professionnelle susmentionnée. Les candidats étrangers pourront produire les qualifications dans leur langue d'origine. Ils devront les accompagner de leur traduction en français. - Pièce C2 : Une liste des principales études exécutées, de même nature, sur infrastructures routières à fortes contraintes géotechniques et d'exploitation, au cours des cinq (5) dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution du destinataire (certificat de capacité) où à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique pour les prestations les plus importantes. Ces attestations indiquent le montant, la date, le lieu d'exécution et le destinataire public ou privé. - Pièce C3 : Titres d'études et professionnels des experts géotechniques, ouvrages d'art, et hydrogéologie. - Pièce C4 : Moyens d'études (logiciels de calculs géotechniques et calcul ouvrages d'art). Les candidats étrangers devront produire les documents exigés, ci avant, dans leur langue d'origine, accompagnés de leur traduction en français. NOTA : Pour justifier de ses capacités techniques, professionnelles, économiques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut s'appuyer sur les capacités techniques, professionnelles, économiques et financières d'autres opérateurs économiques (cotraitants et/ou sous-traitants) quelle que soit la nature juridique des liens l'unissant à ces opérateurs économiques. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'il en disposera pour l'exécution du marché, en produisant un engagement écrit de ce ou ces opérateurs économiques ou tout autre moyen de preuve équivalent. Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques, quelle qu'en soit la forme, le mandataire du groupement devra assurer la coordination technique des prestations des membres du groupement et devra justifier de sa capacité à assurer cette coordination technique. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement s'il apparaît, après analyse des capacités techniques et professionnelles, et des références du mandataire, que celui-ci ne présente pas la capacité technique et professionnelle, et les références suffisantes pour coordonner les prestations des membres du groupement. Il est rappelé que seul un opérateur économique détenant une personnalité juridique propre (ce qui n'est pas le cas d'un établissement secondaire) peut se porter candidat et soumissionner à un marché public. En cas de groupement, cette condition s'applique à tous les membres du groupement. Les renseignements demandés en 5.1.9 peuvent être remplacés par les documents dûment remplis, respectivement DC1 et DC2 (version en vigueur), téléchargeables sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Eolas faoin dara céim de nós imeachta dhá chéim:

An líon íosta iarrthóirí a dtabharfar cuireadh dóibh chuig an dara céim den nós imeachta: 5

5.1.11. Doiciméid soláthair

Na teangacha ina bhfuil na doiciméid soláthair ar fáil go hoifigiúil: Fraincis
Seoladh na ndoiciméad soláthair: <https://consultations-escota.omnikles.com>

5.1.12. Téarmaí soláthair

Téarmaí na haigneachta:

Cur isteach leictreonach: Éigeantach

Seoladh an chur isteach: <https://consultations-escota.omnikles.com>

Na teangacha inar féidir tairiscintí nó iarrataí ar rannpháirtíocht a chur isteach: Fraincis

Catalóg leictreonach: Ní ceadmhach

Leaganacha malartacha: Ní ceadmhach

Spríodhata chun iarrataí ar rannpháirtíocht a fháil: 17/02/2026 16:00:00 (UTC+01:00) Am Lár na hEorpa, Am Samhraidh Iarthar na hEorpa

Téarmaí an chonartha:

Ní mór an Conradh a chur i gcrích faoi chuimsiú clár fostaíochta dídeanaí: Ní hea
Sonrascú leictreonach: Ceadmhach
Úsáidfear ordú leictreonach: níl
Úsáidfear íocaíocht leictreonach: níl

5.1.15. Teicnící

Creat-chomhaontú:

Níl feidhm ag creat-chomhaontú

Eolas faoin gcóras ceannaigh dinimiciúil:

Níl feidhm ag córas ceannaigh dinimiciúil

5.1.16. Tuilleadh eolais, idirghabháil agus athbhreithniú

Eagraíocht idirghabhála: Tribunal judiciaire de Marseille

Eagraíocht athbhreithniúcháin: Tribunal judiciaire de Marseille

Eolas faoi spriocdhátaí athbhreithnithe: L'opérateur économique dispose de la faculté de former les recours suivants devant le tribunal judiciaire de Marseille : - Un référé précontractuel avant la signature du marché sur le fondement des dispositions des articles 2 et suivants de l'Ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 ; un délai de 16 jours sera respecté entre la date d'envoi du courrier de rejet et la date de signature du marché. Ce délai sera ramené à 11 jours en cas d'envoi dudit courrier de rejet par courriel - Un référé contractuel après la signature du marché et au plus tard le 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution sur le fondement des dispositions des articles 11 et suivants de l'Ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009.

Eagraíocht a sholáthraíonn faisnéis bhreise faoin nós imeachta soláthair: ESCOTA SOCIETE DES AUTOROUTES ESTEREL, COTE D'AZUR, PROVENCE, ALPES

Eagraíocht a sholáthraíonn rochtain as líne ar na doiciméid soláthair: ESCOTA SOCIETE DES AUTOROUTES ESTEREL, COTE D'AZUR, PROVENCE, ALPES

Eagraíocht a sholáthraíonn tuilleadh faisnéise faoi na nósanna imeachta athbhreithnithe: Tribunal judiciaire de Marseille

Eagraíocht a fhaigheann iarratais ar rannpháirtíocht: ESCOTA SOCIETE DES AUTOROUTES ESTEREL, COTE D'AZUR, PROVENCE, ALPES

Eagraíocht a phróiseálann tairiscintí: ESCOTA SOCIETE DES AUTOROUTES ESTEREL, COTE D'AZUR, PROVENCE, ALPES

8. Eagraíochtaí

8.1. ORG-0001

Ainm oifigiúil: ESCOTA SOCIETE DES AUTOROUTES ESTEREL, COTE D'AZUR, PROVENCE, ALPES

Uimhir chlárúcháin: 56204152500071

Roinn: Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

Seoladh poist: 432 avenue de Cannes BP41

Baile: MANDELIEU-LA-NAPOULE

Cód poist: 06210

Foroinn tíre (NUTS): Alpes-Maritimes (FRL03)

Tír: An Fhrainc

Pointe teagmhála: DMO - Service Marchés et Contrats

R-phost: marches.escota@vinci-autoroutes.com

Teil.: +33493485000

Seoladh idirlín: <http://www.vinci-autoroutes.com>

Críochphointe malartaithe faisnéise (URL): <https://consultations-escota.omnikles.com>

Próifíl an cheannaitheora: <https://consultations-escota.omnikles.com>

Róil na heagraíochta seo:

Ceannaitheoir

Eagraíocht a sholáthraíonn faisnéis bhreise faoin nós imeachta soláthair

Eagraíocht a sholáthraíonn rochtain as líne ar na doiciméid soláthair

Eagraíocht a fhaigheann iarratais ar rannpháirtíocht

Eagraíocht a phróiseálann tairiscintí

8.1. ORG-0002

Ainm oifigiúil: Tribunal judiciaire de Marseille

Uimhir chlárúcháin: 17130111200776

Seoladh poist: 6 rue Joseph Autran

Baile: MARSEILLE

Cód poist: 13006

Foroinn tíre (NUTS): Bouches-du-Rhône (FRL04)

Tír: An Fhrainc

R-phost: tj-marseille@justice.fr

Teil.: +33491155050

Facs: +33491544290

Róil na heagraíochta seo:

Eagraíocht athbhreithniúcháin

Eagraíocht a sholáthraíonn tuilleadh faisnéise faoi na nósanna imeachta athbhreithnithe

Eagraíocht idirghabhála

8.1. ORG-0000

Ainm oifigiúil: Publications Office of the European Union

Uimhir chlárúcháin: PUBL

Baile: Luxembourg

Cód poist: 2417

Foroinn tíre (NUTS): Luxembourg (LU000)

Tír: Lucsamburg

R-phost: ted@publications.europa.eu

Teil.: +352 29291

Seoladh idirlín: <https://op.europa.eu>

Róil na heagraíochta seo:

TED eSender

Eolas faoin bhfógra

Aitheantóir/leagan an fhógra: 4dbb7894-aaca-4768-bfe5-875784ffc98c - 01

Cineál na foirme: lomaíocht

Cineál an fhógra: Fógra maidir le conradh nó lamháltas — an gnáthchóras

Fochineál an fhógra: 16

Dáta seolta an fhógra: 16/01/2026 09:12:13 (UTC+00:00) Am Iarthar na hEorpa, GMT

Na teangacha ina bhfuil an fógra seo ar fáil go hoifigiúil: Fraincis

Uimhir foilseacháin an fhógra: 36399-2026

Uimhir eagráin IO S: 12/2026

Dáta foilsithe: 19/01/2026